



A.D.H.M. Association pour le Développement du Hockey Mulhousien
47, Bld Stoessel – 68200 MULHOUSE

Site Internet : <http://www.scorpions-mineurs.fr>

Responsable Licences : Emmanuel LAMY
E-mail : emmanuel.lamy@scorpionsmulhouse.fr

SCORPIONS HOCKEY MULHOUSE – SAISON 2018-2019

DOSSIER D'INSCRIPTION

Les documents à fournir pour tous les licenciés :

- Formulaire de demande de licence FFHG. ⁽¹⁾
- 1 Photocopie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) pour une première demande.
- 1 photo d'identité **numérique envoyée par mail (un scan ou une photo de photo)**.
- Photocopie carte vitale + carte mutuelle.
- Dossier de simple sur-classement pour TOUS les enfants nés en 2010, 2008, 2006, 2004, 2003, 2002, 2001, 2000, 1999 (signé et rempli par le médecin). **Attention, il y a au minimum 3 feuilles à faire remplir.**
- Règlement signé par le licencié et son représentant légal si mineur.
- Autorisation FFHG aux prélèvements pour la lutte anti-dopage.
- Autorisation ADHM pour le droit à l'image.
- Règlement de la licence en espèce ou par chèque à l'ordre de l'ADHM (pour le montant, se référer au tableau ci-après). Possibilité de paiement en 3 fois maximum.

Documents supplémentaires à fournir pour les enfants « étrangers » si le transfert illimité n'a jamais été effectué :

- Formulaire « transfert joueurs – de 18 ans » (Letter of Approval).
- Attestation ADHM de domiciliation de l'enfant.
- Les parents doivent écrire à la main et dans leur langue maternelle la demande de transfert illimité de leur enfant. (A handwritten letter in your mother tongue asking for the unlimited licence transfer from the Federation of your country of origin to the French Ice Hockey Federation - FFHG).
- Fournir une photocopie de preuve du domicile de moins de 3 mois.
- Photocopie passeport ou carte d'identité de l'enfant.

Nouveauté – Important :

- (1) Dans le cadre d'une première licence, la demande doit être signée et remplie par le médecin.
- (1) Pour les renouvellements de licence, veuillez remplir le questionnaire de santé, que vous conserverez (médical = confidentiel). Si vous avez répondu par la négative à toutes les questions, veuillez remplir l'attestation sur l'honneur ci-jointe qui vous dispensera de certificat médical.
- (1) Le certificat médical sera à renouveler dans tous les cas, tous les 3 ans, et obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre par la négative à toutes les questions du questionnaire, ou pour tout dossier de surclassement.

Tarif ADHM saison 2018-2019 :

Catégories / Année de naissance	Licence FFHG	Cotisation ADHM	Contribution fonct. /matériel	TOTAL(*)
1 ^{ère} licence (débutant né entre 2008 et 2015)	39,18€	70,82	15€	125€
2012-2015	39,18€	125,82	15€	180€
2010-2011	39,18€	265,82	15€	320€
2008-2009	81,88€	283,12	15€	380€
2006-2007	81,88€	283,12	15€	380€
2004-2005	84,98€	300,02	15€	400€
2002-2003	84,98€	300,02	15€	400€
1999-2001	84,98€	400,02	15€	500€
Loisirs S+	84,98€	135,02	15€	235€
Loisirs Funs	84,98€	120,02	15€	220€
Dirigeant non pratiquant	52,58€	12,42€	-	65€

* Tarif en cas de licences multiples dans la même famille (hors premières licences et dirigeants) :

-2 licences : somme des 2 licences – 25€

-3 licences : somme des 3 licences – 75€

-4 licences : somme des 4 licences – 125€

Les cotisations sont à payer lors de l'inscription. Il est possible de payer en 3 fois sans frais (sauf première licence, et paiement en liquide), selon le calendrier suivant :

-1^{er} paiement : septembre. Un premier versement de 150€/licencié, 90€ pour les enfants nés entre 2012 et 2015.

-2^{ème} paiement : novembre.

-3^{ème} paiement : janvier.

Merci de fournir l'intégralité du paiement lors de l'inscription, soit :

-1 fois : Un chèque du montant total, ou paiement en espèce du montant total

-3 fois : un chèque de (nb de licenciés x 150€) + 2 chèques correspondant au solde divisé par 2

Exemple : 2 licenciés (un U11, un Loisirs Funs), prix total 380+220-25=575€.

Un premier paiement de 300€ (=2x150€) et 2 chèques de 137,50€ (=(380+220-25-300)/2).

La contribution au fonctionnement matériel, inclus entre autres, du petit matériel, tel que de la visserie pour des réparations d'urgence de casque pendant un match, ou encore 5 affûtages sur la saison.

Tout transfert, ou pénalité financière sera à la charge du licencié.



A.D.H.M. 47, Bld Stoessel – 68200 MULHOUSE

DROIT à L'IMAGE

Madame, Monsieur.....

responsable de l'enfant.....(si nécessaire)

en catégorie

autorise l'ADHM :

- ☐ à réaliser des prises de vues ou photos me représentant / ou mon enfant, dans le cadre du Hockey
- ☐ à publier ou à réutiliser des photos prises dans le cadre du Hockey, sous quelque forme que ce soit, et sur tout support nécessaire à la promotion du hockey sur glace.

Fait à Mulhouse, le/...../.....

Signature du licencié / responsable légal

Règlement Intérieur Sportif ADHM

L'ADHM est un club de sport, son but est de former et faire progresser les jeunes hockeyeurs, afin que ceux-ci puissent s'épanouir pleinement dans la pratique de leur sport. Les comportements perturbant les entraînements, la vie du club et allant à l'encontre de l'esprit sportif et collectif sont inadmissibles, de la part des joueurs et de leur famille. Dorénavant, tous les actes non sportifs des jeunes, que ce soit chamailleries, insultes ou malveillances envers les biens et les personnes physiques ou morales, porteront à conséquences, pouvant aller de l'avertissement, du banc de match, à l'éviction temporaire ou définitive du club.

Comportement général, le joueur doit :

- respecter les horaires des matchs et entraînements.
- répondre à une convocation, justifier toute absence ou départ d'une séance d'entraînement,
- participer de manière assidue aux entraînements (glace, hors glace et théorie), afin de ne pas ralentir l'activité en cours de saison,
- s'assurer de la conformité de son équipement et être muni d'une tenue de hors-glace adaptée (short / jogging / baskets de sport), ainsi que d'une gourde en bon état pour chaque séance (glace + hors-glace) .

En cas de non-respect, le joueur accepte toutes les conséquences sportives décidées par son entraîneur.

Dans le cas où cela l'exige, ce dernier pourra saisir la Commission Mineur pour examiner la situation du joueur au regard des Statuts et Règlements de l'Association.

Comportement sportif du joueur.

D'une manière générale, le joueur doit avoir un comportement digne et respectueux, celui-ci véhiculant l'image du club, à domicile comme en déplacement.

- Il doit respecter les consignes données par les entraîneurs.
- Il doit avoir une attitude correcte et polie envers: le coach, les arbitres, pendant et après les matchs, les adversaires, les membres de son équipe, les officiels de la table de marque, les spectateurs, le personnel de la patinoire, les dirigeants. En toutes circonstances, un manque avéré de respect ou une insulte envers un entraîneur, un dirigeant ou le Club lui-même entraînera l'éviction du Club. En particulier, cette disposition s'applique aux propos affichés sur les réseaux sociaux informatiques, quel que soit le nombre de lecteurs directs des propos.
- Il doit être irréprochable pendant les matchs et les entraînements. En match, toute sanction pour contestation, propos déplacé, insulte, menace, brutalité ou tentative de brutalité envers les arbitres, joueurs (adverses et de sa propre équipe), entraîneurs, dirigeants ou spectateurs, pourra entraîner des sanctions internes et le remboursement en tout ou partie des amendes infligées au Club. Cette mesure devient automatique si la sanction intervient en dehors du match.
- Il ne doit pas se battre dans les vestiaires, dans l'enceinte sportive, ni dans les transports. Il ne doit pas porter de coups, ni infliger de blessures volontaires.
- Il ne doit pas voler, ni utiliser le matériel d'autrui sans son autorisation.
- Il ne doit pas dégrader volontairement le matériel, les locaux, l'équipement du club ou celui de ses coéquipiers. Toute dégradation devra être signalée immédiatement à l'encadrement.
- Il ne doit pas détenir de stupéfiants, ni de produits dopants, ou en fournir à ses coéquipiers.

Le non-respect de ces devoirs ou toute autre faute ou agissement du joueur non prévu par le présent règlement, mais considéré comme répréhensible est une faute grave qui entraîne la convocation de la Commission de Discipline. La sanction pourra aller de l'exclusion temporaire des matchs ou des entraînements à l'exclusion définitive du club. Les sanctions prises seront communiquées à toutes les parties concernées.

Composition des équipes :

- Seuls les entraîneurs désignent les joueurs qui participent aux matchs, selon la règle : présence aux entraînements + travail fourni sur la glace comme hors-glace + discipline + niveau.
- Seuls les entraîneurs choisissent de faire participer un joueur aux entraînements et aux matchs de la catégorie supérieure.

Commission de discipline :

- La Commission de Discipline, mise en place par le Comité Directeur, est chargée de faire respecter les dispositions du présent « Règlement Intérieur Sportif » et du « Règlement du joueur de hockey mulhousien » et de déterminer les sanctions internes.

Parents :

- Le présent règlement s'applique également aux parents, qui s'assureront de le faire respecter à leur enfant.
- L'accès des vestiaires est interdit aux parents et aux personnes étrangères au club, à l'exception des catégories U7 et U9, où les parents peuvent aider leur enfant à s'équiper dans les vestiaires.
- L'accès des bords de piste et du banc des joueurs pendant les entraînements et les matchs est interdit à toutes personnes (parents, joueurs), sauf autorisation de l'arbitre (inscrit sur la feuille de match) et de l'entraîneur.

Inscription - Licence :

- Le joueur doit être licencié auprès de la FFHG, et à jour de ses cotisations sous peine de suspension par le club.
- Aucun joueur ne pourra monter dans le minibus sans s'être acquitté de la somme forfaitaire correspondant au déplacement.
- Le licencié du club ne peut pas participer à un match (amical ou tournoi) ou un entraînement dans un autre club sans l'autorisation écrite et signée du président.

FORMULAIRE DEMANDE DE LICENCE 2018/2019

* EN CAS DE PREMIERE PRISE DE LICENCE, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A CETTE DEMANDE UNE COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE OU DE VOTRE LIVRET DE FAMILLE.

N° de licence : Nom & prénom :

Adresse :

① Domicile : ① bureau : ① mobile :

courriel :

né(e) le : lieu naissance :

nationalité : sexe :

☐ « dirigeant non pratiquant » - 48,80 € (hors assurance)

☐ « compétition U15 à séniors » - 81,20 € (hors assurance)

☐ « U9 » - 35,40 € (hors assurance)

☐ « loisir U17 à séniors » - 81,20 € (hors assurance)

☐ « compétition U11 à U13 » - 78,10 € (hors assurance)

☐ « bleue » ou « extension » - 29,70 €

☐ « extension ENTRAINEUR » - 31,60 €

* assurance « responsabilité civile » : 0,60€
 « individuelle accident » : 3,18€

CERTIFICAT MEDICAL : le certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace est à compléter pour tous les types de licences **hormis** la licence « dirigeant non pratiquant ».

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné.....

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace, hockey Luge ou de la ringuette en compétition dans sa catégorie d'âge.

Fait à le

Cachet et signature

ASSURANCES : Je, soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

☐ Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A incluse dans le prix de ma licence ;

La souscription d'une option complémentaire B ou C se fait à l'aide du bulletin d'adhésion joint à la notice d'information assurance FFHG ci-annexée.

☐ Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

LE LICENCIÉ OU SON REPRESENTANT LEGAL

POUR LE CLUB

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé.
 Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi du 06/01/78,
 Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles
 vous concernant, en vous adressant par courrier, à la :
 FFHG: aren'ice - 33 avenue de la Plaine des Sports - 95800 CERGY
 Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront
 être cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Certifie exacts les renseignements ci-dessus

Cachet et signature

**BULLETIN D'ADHESION AUX OPTIONS COMPLEMENTAIRES
FACULTATIVES « ACCIDENT CORPOREL » proposées par la FFHG**

Contrat MMA Entreprise n°127.120.913

A retourner, accompagné de votre chèque à : **AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 9.**

Je soussigné(e)

Nom – Prénom : **Date de naissance**
:

Adresse :

.....
.....
.....

Club de : **N° de licence** :

Adresse Email (obligatoire) :

Je souhaite bénéficier des garanties du contrat d'assurance « accident corporel ».

Option « B » ☐ prime: 15 € TTC
Option « C » ☐ prime: 25 € TTC

Et vous adresse le chèque correspondant libellé à l'ordre d'AIAC Courtage.

Clause bénéficiaire : en cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire est, sauf stipulation contraire adressée par l'assuré au moyen d'une disposition écrite et signée, le conjoint survivant de l'assuré, non séparé de corps, non divorcé, à défaut les enfants légitimes reconnus ou adoptifs de l'assuré, à défaut les héritiers de l'assuré.

Si l'assuré(e) est mineur(e), les bénéficiaires sont les ayants droits légaux.

Nom, prénom et adresse du représentant légal pour un mineur :

.....
.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du présent contrat.

Seules les demandes d'adhésion dûment complétées, signées et accompagnées du règlement correspondant seront prises en compte par la Compagnie. Les garanties ne prendront effet qu'à la date de réception, par AIAC, du présent bulletin et du règlement de la prime. Les garanties prennent fin à la date de fin de validité de la licence pour la saison considérée.

Le soussigné peut demander à la compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la compagnie, de ses mandataires, réassureurs et des organismes professionnels.

Fait à le.....
Signature (pour les mineur(e)s : son représentant légal) « lu et approuvé »

PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT ET FICHE MEDICALE

RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement **quelle que soit la discipline pratiquée.**

HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ/ HOCKEY LUGE

le dossier de sur-classement se compose de deux parties distinctes :

A – DOSSIER DE SURCLASSEMENT (recto – verso)

- ⇒ recto : informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ verso : fiche d'aptitude

B – FICHE MEDICALE (partie à détacher par l'adhérent)

Document que le licencié doit (après qu'elle ait été dûment complétée par le médecin examinateur) remettre à son club **sous enveloppe cachetée portant mention des noms, prénom, club du licencié**

A) SIMPLE SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et les parents du licencié
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter l'encadré ❶ de la fiche d'aptitude ainsi que la fiche médicale.
- 4) Le licencié détache la fiche médicale qu'il place dans une enveloppe cachetée, portant *nom – prénom – club* du licencié concerné. Il remet cette enveloppe avec la seconde partie du dossier aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent, et doit conserver le dossier médical

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel I-club, le sur-classement.

- 6) Le dossier complet est à envoyer au médecin fédéral national par mail, Fabrice LECLERC – f.leclerc@ffhg.eu
Un contrôle aléatoire sur les dossiers de sur-classement pourra être fait par la fédération par l'intermédiaire du médecin fédéral national.

- Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera alors le club et le service des licences en renvoyant l'encadré 2 avec l'avis défavorable. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences. La fiche médicale est conservée par le médecin fédéral (Fabrice LECLERC)

B) SURCLASSEMENT U16 (U17 1^{ère} année) et U20

. Même procédure que pour les autres sur-classements mais **ECG obligatoire**

C) SUR-CLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

D) SOUS-CLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U15, U17, U20 et senior

E) DOUBLE SOUS CLASSEMENT MIXITE : soumis à l'approbation de la DTN et médecin fédéral

Demande à adresser à : a.gibier@ffhg.eu

DOSSIER DE SUR-CLASSEMENT du joueur

Nom : Prénom :

N° de licence : Nom du club :

licencié depuis : ans

date de naissance : discipline pratiquée :

adresse de l'Association (pour retour du dossier visé par le médecin fédéral) :

.....

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le, à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE

(les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club :

Signature :

Entraîneur :

Signature :

☐ sur-classement

☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

☐ MIXITE sous-classement

☐ MIXITE double sous-classement

demandé de la catégorie à la catégorie

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs.

FICHE D'APTITUDE

①

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention
d'un :

☐ sur-classement

☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

☐ apte

☐ apte

☐ inapte

☐ inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin

②

AVIS DU MEDECIN FEDERAL NATIONAL (en l'absence des Médecins de ligues)

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur **Fabrice LECLERC, médecin fédéral national**, certifie avoir examiné le
dossier médical de Mr/Melle
pour l'obtention d'un :

☐ sur-classement

☐ sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

☐ apte

☐ apte

☐ inapte

☐ inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin fédéral national

③

MIXITE

SOUS-CLASSEMENT // DOUBLE SOUS-CLASSEMENT

(annexe 2 – règlement ALM)

Je soussigné, Président du club sollicite,
le sous classement/double sous classement de Melle.....

☐ U15 mixité en U13

☐ U17 mixité en U15

☐ U20 mixité en U17

☐ senior mixité en U20

☐ double sous classement (adresser dossier à : a.gibier@ffhg.eu)

Fait à, le

*Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club,
accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club*

confidentiel médical

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Nom et prénom de l'adhérent : date de naissance :

nom du club :

Surclassement ☐

Mixité (joueuse U9 et U11 uniquement) ☐

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux :
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) Clinique :
- d) Epreuve fonctionnelle : Indice de RUFFIER= $(P0+P1+P2) - 200 / 10$ (à partir de la catégorie U13)
Pouls au repos, PO =

Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes

Pouls dès la fin de l'effort, P1 =

Pouls une minute après l'effort, P2 =

Résultats : de 0 à 2 : athlétique - de 3 à 5 : bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 : adaptation moyenne - au delà de 10 : adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une contre-indication au surclassement

4- Examen locomoteur :

- a) Rachis (radios au moindre doute) :
- b) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) :
- c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :
- d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués :
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :
- c) Niveau scolaire :
- d) Sommeil :
- e) Traitements en cours :

6- Motif de la demande :

.....
.....

7- Examens complémentaires éventuels :

- **ECG, (Obligatoire pour le surclassement des U16 et U20 - Compte rendu à joindre au dossier :**

.....
.....
- échocardi, EFR, épreuve d'effort.....
.....
.....

Nom du médecin examinateur :

Fait à,le

confidentiel médical

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT
Renouvellement de la licence FFHG
Saison 2018/2019

Je soussigné [Prénom NOM]
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du licencié



ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT
Renouvellement de la licence FFHG
Saison 2018/2019

Je soussigné [Prénom NOM]
en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM]
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date :

Signature du représentant légal

RAPPEL REGLEMENTAIRE

A compter du 1^{er} juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).
Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation
(et non le questionnaire lui-même)**

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (*en compétition le cas échéant*).

ATTESTATION 2018/2019

PRÉLÈVEMENTS & EXAMENS AUTORISÉS DANS LE CADRE DES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans le cadre des contrôles anti dopage ;

Je soussigné,

Représentant légal de l'enfant mineur

autorise

☐

n'autorise pas

☐

✖ Cochez votre choix

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

Nota bene : l'absence d'autorisation pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

Fait à

le/...../.....

Signature licencié ou représentant légal
et cachet du club :



A.D.H.M. Association pour le Développement du Hockey Mulhousien
47, Bld Stoessel – 68200 MULHOUSE
Site Internet : <http://www.scorpions-mineurs.fr>

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Madame, Monsieur

Demeurant au

Tél. domicile : Tél. mobile :

Déclare, en ma qualité de mère, père, tuteur, autoriser mon enfant

Né(e) le à

à participer aux déplacements organisés par l'ADHM (bus, minibus...).

J'autorise les responsables de l'ADHM, ou encadrant responsable à prendre les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (transport, traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie générale...) suite à un accident ou un malaise survenu en cours de match ou à l'entraînement.

Fait à : Le :

Signature :